

L'ex-roi du Burundi restera inhumé en Suisse

@rib News, 02/05/2017 Source AFP Quarante ans après la mort en Suisse de l'ex-roi du Burundi, Mwambutsa IV (1912-1977), la justice helvétique a définitivement tranché sur le sort de sa dépouille, qui restera inhumée à Meyrin (photo cimetière), près de Genève. Le Tribunal fédéral (TF), la plus haute instance juridique de la Suisse, a en effet confirmé un verdict de la justice genevoise, qui avait arbitré en 2016 un litige entre des proches du défunt.

L'ex-roi, renversé en 1966 après 50 ans de règne, s'était exilé en Suisse, où il est mort en 1977. Dans son testament, il avait souhaité que sa dépouille ne soit transportée au Burundi à aucun prix. En 2012, les restes de Mwambutsa IV avaient été exhumés, à la demande d'une de ses filles et du gouvernement burundais, pour être rapatriés en Afrique, et que des funérailles nationales soient organisées dans son pays d'origine. Mais une nièce du roi défunt s'était opposée à ce transfert. La Cour de justice du canton de Genève lui avait donné raison dans un jugement tombé en octobre dernier.

Pendant toute la durée de la bataille juridique entre les proches de l'ex monarque, la dépouille de Mwambutsa IV est restée entreposée dans une chambre froide, aux pompes funèbres de Genève. Saisi en dernière instance par la fille de l'ex-roi, le Tribunal Fédéral a rejeté ce recours. Les considérants de sa décision seront publiés ultérieurement.

À

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});